

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION
DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

FIDH / OMCT

/ L'OBSTINATION DU TÉMOIGNAGE
RAPPORT ANNUEL 2007

Préface de
Hina Jilani

Avec les contributions de
Barbara Hendricks,
Adolfo Pérez Esquivel,
José Ramos-Horta,
Desmond Mpilo Tutu,
Wei Jingsheng

Rédaction, édition et coordination :

Delphine Reculeau, Anne-Laurence Lacroix et Eric Sottas (OMCT)
Clémence Bectarte, Hugo Gabbero et Antoine Bernard (FIDH)

L'Observatoire remercie particulièrement de leur collaboration toutes les organisations partenaires de la FIDH et de l'OMCT, ainsi que les équipes respectives des deux organisations.

Diffusion : Ce rapport est publié en versions anglaise, espagnole et française dans son intégralité, en russe pour la partie Europe et Communauté des États indépendants et en arabe pour la partie Maghreb / Mashrek.

Reproduction : L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) autorisent la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit leur soit rendu et qu'une copie de la publication portant l'extrait soit envoyée à leur siège.

Direction artistique : Bruce Pleiser

Couverture : Alexandra Chevallaz

Photographe : Will Baxter, Jaffna, Sri Lanka, © 2007 Will Baxter

Impression : Éléna Ferran

FIDH – Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, Passage de la Main-d'Or

75011 Paris – France

Tél. + 33 (0) 1 43 55 25 18

Fax. + 33 (0) 1 43 55 18 80

fidh@fidh.org / www.fidh.org

OMCT – Organisation mondiale contre la torture

8, Rue du Vieux-Billard, Case postale 21

1211 Genève 8 – Suisse

TÉL. + 41 (0) 22 809 49 39

Fax. + 41 (0) 22 809 49 29

omct@omct.org / www.omct.org

/ PRÉFACE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

M^{me} Hina Jilani

Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur la situation
des défenseurs des droits de l'Homme (2000-2008)

L'année 2008 marque non seulement le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme mais également le 10^e anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (soit la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme), qui fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2000, l'Assemblée générale et le Secrétaire général m'ont confié le mandat de promouvoir et de mettre en œuvre cette Déclaration. Comme mon temps en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme touche à sa fin, il est particulièrement propice que je prenne le temps de me pencher sur le bilan des années passées et de réfléchir aux défis qui restent à relever à l'avenir.

Pendant mes huit années de mandat, j'ai présenté 34 rapports, dont 21 à la Commission des droits de l'Homme, 7 à l'Assemblée générale et 6 au Conseil des droits de l'Homme. J'ai effectué 14 visites de pays dans 12 pays (l'Angola, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, l'Indonésie, l'Israël et le Territoire palestinien occupé, le Kirghizistan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Nigeria, la Serbie y inclus le Kosovo, la Thaïlande et la Turquie). J'ai envoyé plus de 2 000 communications à 120 pays sur la situation de plus de 3 300 défenseurs, dont 22 % étaient des femmes défenseurs. Enfin, j'ai publié 40 communiqués de presse afin de sonner l'alarme sur la situation des défenseurs dans 28 pays.

Ces chiffres témoignent de mon choix d'adopter une définition large des défenseurs des droits de l'Homme conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, qui stipule que les gens qui,

individuellement ou en groupe, promeuvent et luttent pour la réalisation des droits de l'Homme sont des défenseurs des droits de l'Homme. J'ai prêté une attention particulière aux défis auxquels sont confrontées les femmes défenseures, qui nécessitent des mesures de protection additionnelles afin de travailler dans un environnement sûr. J'ai également mis en évidence l'adversité à laquelle sont confrontés les défenseurs qui jouissent d'une moindre protection et qui sont plus à risque de violations, tels que les défenseurs qui défendent les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits des peuples autochtones, des minorités et des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT).

Je suis particulièrement satisfaite de constater qu'au cours de mon mandat, la Déclaration des défenseurs des droits de l'Homme a acquis considérablement de visibilité, et qu'une référence directe à ce texte est désormais incluse dans plusieurs documents et instruments aux niveaux international, régional et national. Sur la base des droits et des principes inscrits dans la Déclaration, j'ai réalisé des études approfondies sur des enjeux thématiques qui ont contribué au développement et à l'articulation du discours des droits de l'Homme sur les défenseurs, et à l'identification d'une série de recommandations et de lignes directrices visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration.

Ces dernières huit années ont aussi vu s'épanouir des sociétés civiles nationales vibrantes, ainsi que la création et le développement de réseaux et de coalitions – tant au niveau régional qu'international – de défenseurs des droits de l'Homme qui identifient le mandat comme étant leur mécanisme de protection. Ce sont des développements que j'ai fortement encouragés. J'ai aussi activement appuyé la création de mécanismes régionaux des droits de l'Homme et l'adoption de cadres normatifs pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, tels que le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, et les Orientations de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'Homme (2004).

Néanmoins, plusieurs défis doivent encore être relevés afin que les défenseurs des droits de l'Homme puissent être protégés de façon efficace. Tout d'abord, toutes les parties prenantes doivent continuer d'accorder une attention soutenue à la situation des groupes vulnérables des défenseurs des droits de l'Homme. La dimension du genre dans les risques

encourus lors de la défense des droits de l'Homme est particulièrement importante. Beaucoup a été accompli, et l'élan ne doit pas fléchir. Un degré plus important de coopération entre le mandat des défenseurs des droits de l'Homme et les États doit également être atteint, particulièrement de la part des États qui sont les moins réceptifs. Enfin, les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme doivent être habilités et pleinement appuyés par tous les acteurs afin de garantir que les défenseurs des droits de l'Homme puissent profiter de la protection et de la légitimité offertes par un cadre régional des droits de l'Homme engagé.

Depuis sa création en 1997 par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme et l'Organisation mondiale contre la torture, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme n'a eu de cesse de dénoncer les actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde, qui nuisent à leurs activités légitimes et non-violentes de défense des droits de l'Homme. J'apprécie le travail admirable de l'Observatoire, et je l'encourage à poursuivre ses efforts en faveur de la mise en place d'un environnement sûr pour tous les défenseurs des droits de l'Homme.

/ INTRODUCTION

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Depuis 60 ans, des femmes et des hommes promeuvent chaque jour la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en témoignant au nom des victimes et en demandant justice pour les plus faibles. D'Andreï Sakharov à Digna Ochoa, de Shirin Ebadi à Hu Jia en passant par Nelson Mandela, ces défenseurs des droits de l'Homme ont contribué et contribuent toujours à faire en sorte que cette Déclaration soit une réalité vécue par tous au quotidien.

Comprendre l'actualité à l'aune de la situation vécue par les défenseurs des droits de l'Homme est probablement l'intérêt majeur de ce rapport annuel, que nous publions depuis maintenant neuf ans. Et c'est précisément parce que la corrélation entre la situation des défenseurs des droits de l'Homme et celle des sociétés dans lesquelles ils vivent est évidente, parce qu'une aggravation des conditions de leur action ou de leur existence préfigure *de facto* une détérioration générale des libertés dans leur pays, que nous avons décidé, cette année, de modifier le format de cet ouvrage, afin de replacer l'analyse des formes de répression que subissent les défenseurs dans leur contexte politique, qui est indissociable des combats qu'ils mènent en faveur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales¹.

Un nouveau rapport annuel, donc, mais qui, sur le fond, confirme malheureusement la tendance observée ces dernières années, à savoir la poursuite d'une répression toujours plus dure à l'encontre des défenseurs. Cette année encore, les quelques avancées partielles constatées ont en effet été à nouveau contrebalancées au mieux par une stagnation, au pire par une dégradation de la situation des droits de l'Homme et

1./ Cf. méthodologie ci-dessous.

libertés fondamentales. Sans tomber dans le catastrophisme, la situation de ces droits et libertés et de leurs défenseurs, qui est décrite dans ce rapport annuel 2007, n'est pas ou peu satisfaisante.

Dans une majorité de pays couverts par ce rapport, défendre les droits de l'Homme et les libertés fondamentales est toujours aussi complexe et risqué. Bien que les données statistiques soient difficiles à obtenir de façon précise pour chaque pays, de nombreux défenseurs continuent de payer aujourd'hui de leur vie leur engagement. Et si les mécanismes intergouvernementaux régionaux et internationaux de protection des droits de l'Homme ainsi que la médiatisation croissante de cas de défenseurs des droits de l'Homme menacés permettent désormais d'assurer une meilleure protection pour beaucoup d'entre eux, ces derniers n'en sont pas moins toujours soumis à un harcèlement constant et à des lois de plus en plus liberticides, qui les empêchent de mener à bien leurs activités dans des conditions sereines.

Comment effectuer un travail de soutien psychologique auprès des victimes de crimes internationaux et autres violations graves des droits de l'Homme lorsqu'il est impossible de circuler à l'intérieur d'un pays en proie à la guerre ? Peut-on développer un programme de prévention efficace contre les crimes sexuels lorsque l'on est soit même menacé de mort en tant que membre d'une association ? Qui peut aujourd'hui se permettre de mettre le régime face à ses responsabilités, sans subir d'une façon ou d'une autre la violence de groupes qui lui sont totalement dévoués, ou même d'un organisme d'État extrêmement scrupuleux, susceptible de refuser à votre organisation d'être "enregistrée" pour n'importe quelle raison ? Combien de trésors d'habileté faut-il à des internautes pour échapper à l'omniprésence du "Big Fire Wall", probablement devenu aujourd'hui le plus efficace des virus anti-démocratiques, et bénéficiant de l'éventuel soutien de facto des grandes multinationales du secteur ?

Les arrestations arbitraires, les condamnations au terme de procès inéquitables, ou encore les placements en résidence surveillée se sont poursuivis cette année, et sont autant de freins à l'action de centaines de défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde. Soumis à la violence verbale et physique des autorités, des groupes armés privés, ou encore des nervis de tel ou tel régime, les défenseurs doivent en effet faire face à toute sorte d'accusations, toutes plus incongrues et infon-

dées les unes que les autres. En outre, l'obsession de "la sécurité" prend désormais le pas sur la nécessaire liberté des citoyens, y compris au sein des États les plus démocratiques, et ceux qui s'y opposent doivent faire face aux pires critiques. Par ailleurs, l'année 2007 a confirmé la tendance à la criminalisation de la protestation sociale dans de nombreux pays du monde.

Conflits locaux ou régionaux, lutte contre le terrorisme, relativismes culturels, ou plus simplement encore, période électorale incertaine pour le pouvoir en place : de nombreux facteurs – et autant de prétextes – expliquent ces replis sécuritaires. Il serait inutile de revenir ici sur tous, mais nous pouvons néanmoins constater que ces évolutions ont des répercussions importantes sur le système international de protection des droits de l'Homme, en proie à des tentatives d'affaiblissement. Un retour en arrière s'impose, pour comprendre d'où nous venons, et les progrès qui ont été effectués depuis pour la reconnaissance des défenseurs et pour leur protection au niveau international et régional. Progrès que nous devons à tous ces défenseurs, à la mobilisation de la société civile partout dans le monde, mais également à M^{me} Hina Jilani, à laquelle nous nous devons ici de rendre un hommage mérité.

En décembre 1998, après des années de négociation, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait dans le cadre des festivités marquant le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme une Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme². Un poste de Représentant spécial auprès du Secrétaire général des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme a par la suite été créé. Poste que Mme Hina Jilani a occupé pendant près de huit ans, contribuant à définir clairement le statut de "défenseur(-e) des droits de l'Homme".

Tout d'abord, M^{me} Hina Jilani a contribué à promouvoir l'idée selon laquelle les défenseurs des droits de l'Homme ne sauraient se réduire à des listes d'organisations, aussi respectables soient-elles, mais que la qualité des défenseurs s'acquerrait dans l'action en faveur des droits

2./ La "Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus".

d'autrui. Par ailleurs, au cours de son mandat, M^{me} Jilani a souvent mis l'accent sur le fait que les défenseurs n'avaient pas à bénéficier de droits spécifiques. Si une catégorie de défenseurs doit être définie, ce n'est pas en fonction d'une spécificité juridique mais eu égard aux types de violations commises à leur encontre. En réprimant les défenseurs, les autorités des pays concernés cherchent non seulement à empêcher ou à limiter l'exercice de droits reconnus par le droit international, mais tentent également d'empêcher que les victimes pour lesquelles ces défenseurs interviennent puissent bénéficier de la solidarité nationale et internationale que mérite leur cas. La défense des défenseurs vise à maintenir le lien indispensable entre les victimes qui cherchent à faire entendre leur voix et les institutions chargées de protéger leurs droits.

Enfin, consciente que l'action la plus efficace est celle qui s'exerce au plus près de la victime, M^{me} Hina Jilani s'est mobilisée, aux côtés de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, pour renforcer ou créer les mécanismes régionaux destinés à parachèver cette protection des défenseurs.

En effet, ces dix dernières années ont été dix années d'élaboration de mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'Homme, et ceux-ci fonctionnent aujourd'hui incontestablement en Afrique, en Amériques et en Europe. L'Observatoire, qui a contribué à leur mise en place, s'en félicite, et constate que cette protection internationale et régionale permet aujourd'hui de mieux faire connaître des situations jusque là occultées. Mais le contexte international de ces dernières années, qui a contribué à affranchir les États de leur obligation de condamnation – même formelle – de pratiques inacceptables (torture, arrestations arbitraires, etc.), a également permis à ces mêmes États de contourner leurs obligations en matière de protection des défenseurs. Ces derniers sont ainsi désormais de plus en plus soumis au niveau local à des détournements législatifs, et au niveau international à des petits arrangements entre amis destinés à nuire de plus en plus à leur capacité d'action.

Souvent victimes de leur efficacité sur le terrain, les défenseurs des droits de l'Homme subissent par conséquent aujourd'hui un retour de bâton de la part des États les plus répressifs, contre lequel nous devons immédiatement réagir, sous peine d'un retour en arrière.

Cette année du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du dixième anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme devrait donc être pour nous et pour toutes celles et tous ceux qui prennent le risque de défendre sur le terrain les droits et libertés que ces Déclarations promeuvent une occasion de nous réjouir, et de souhaiter longue vie à ces textes qui constituent le cœur du dispositif de protection des droits de l'Homme qui s'est mis en place depuis la Seconde guerre mondiale. Certes, mais l'actualité est là, de par le monde, pour nous rappeler combien les indicateurs restent trop souvent au rouge en matière d'accès aux libertés et droits fondamentaux. Et le premier de ces baromètres consiste certainement en la façon dont les défenseurs des droits de l'Homme peuvent agir sur le terrain.

/ MÉTHODOLOGIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUAL 2007

Le rapport annuel 2007 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme présente une analyse, pays par pays, du contexte politique qui a prévalu en 2007 ainsi que des principaux types de répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, illustrés par des cas de répression individuels ou collectifs. Ces analyses sont complétées, sous la forme d'un CD-Rom annexé au rapport, par des compilations regroupant tous les cas traités par l'Observatoire, ainsi que des mises à jour des cas figurant dans le rapport 2006 et, enfin, certains cas qui n'ont pas été traités par l'Observatoire mais dont l'importance nécessitait d'être inclus dans le présent rapport. Les cas présentés sont le reflet des activités d'alerte, de mobilisation et d'appui menées par l'Observatoire sur la base des informations reçues d'organisations membres ou partenaires de la FIDH et de l'OMCT¹. Nous saisissons cette occasion pour leur exprimer toute notre reconnaissance et nos plus vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et leur indispensable contribution.

Ce rapport annuel n'est pas exhaustif, dans la mesure où un certain nombre de pays ne sont pas traités. Ceci reflète notre choix de mettre l'accent sur les situations effectivement traitées par l'Observatoire. En outre, dans certains États, la répression systématique est telle qu'elle rend impossible toute activité indépendante et organisée de défense des droits de l'Homme, à l'instar de la Corée du nord ou de la Libye. D'autre part, les situations de conflit dans des pays tels l'Irak ou l'Afghanistan rendent extrêmement difficile d'isoler des tendances de répression visant exclusivement les défenseurs des droits de l'Homme. Ces situations font cependant l'objet d'autres activités menées par l'Observatoire, telles les plaidoyers auprès des organisations inter-gouvernementales et des États. Enfin, le rapport ne reflète pas les éventuelles – et trop rares – mesures ou pratiques positives, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'existent pas, le rapport étant le reflet du mandat de protection de l'Observatoire et de ses actions en cas de répression à l'encontre des défenseurs.

1/ Cf. annexe 1 p. 318.

/ ILS DOIVENT SAVOIR QU'ILS NE SONT JAMAIS SEULS

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

M^{me} Barbara Hendricks

Cantatrice, États-Unis

Les défenseurs des droits de l'Homme naissent d'une nécessité : la nécessité de prendre position et l'incapacité de demeurer silencieux.

Les défenseurs des droits de l'Homme sont le corps, la voix et la conscience de notre famille qu'est l'humanité.

C'est du cœur et de l'âme de ce corps de l'humanité qu'a jailli la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Les défenseurs prennent position pour nous tous lorsqu'ils s'exposent au danger, se font arrêter, harceler et tuer pour défendre non seulement leurs causes particulières mais aussi le respect, la promotion et la défense des droits de l'Homme pour nous tous.

Ils prennent position lorsque les autres ne peuvent ou ne veulent pas le faire. Ils prennent position parce que la seule autre alternative est une vie sans liberté, voire la mort.

Ils comptent sur notre solidarité et notre appui. Ils doivent toujours savoir qu'ils ne sont jamais seuls. Nous devons les soutenir à chaque étape de leur chemin, non pas parce qu'ils ont besoin de nous, mais plutôt parce que nous avons besoin d'eux.

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948 et malgré un bon nombre de succès, la situation continue de se détériorer dans de nombreux pays. Nous savons que les libertés et les progrès si durement gagnés peuvent être perdus en un clin d'œil. Nous devons tous demeurer vigilants. La liberté n'est pas

donnée, elle est méritée et exige une vigilance constante. La bataille n'est jamais gagnée, mais elle est essentielle pour notre destin en tant qu'êtres humains. L'humanité est à jamais à la croisée des chemins, et celui qui mène à la tyrannie et à l'injustice est trop facile à prendre. Lorsque nous sommes paralysés par la peur, nous permettons aux dirigeants assoiffés de pouvoir – parfois avec peu ou aucune résistance – de nous conduire vers le terrain glissant des “protections pour notre bien”, qui nous amènent à une situation dans laquelle même nos libertés les plus évidentes, celles que nous avons prises pour acquises, ont disparu. Les voix qui nous avertissent de ces dangers, les voix qui se battent pour établir des libertés là où elles n'ont jamais existé, ce sont les voix des défenseurs des droits de l'Homme. Sans ces défenseurs des droits de l'Homme individuels, les traités de droits de l'Homme risquent de rester lettres mortes.

Je suis une mécène active du Prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme (MEA). Nous sommes inspirés par le dévouement de son homonyme, Martin Ennals, un pionnier du mouvement moderne des droits de l'Homme qui a œuvré toute sa vie pour la défense des droits de l'Homme.

Créé en 1993, ce prix est décerné chaque année à une personne qui a fait preuve d'un bilan exceptionnel dans sa lutte courageuse et innovatrice contre les violations des droits de l'Homme. Le fait que les dix organisations des droits de l'Homme les plus importantes fassent parties du jury – dont la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme et l'Organisation mondiale contre la torture – est un symbole inspirant de la coopération qui existe entre les ONG. Les 17 lauréats du MEA ne sont pas les seuls défenseurs des droits de l'Homme qui méritent notre appui, mais ils jouent un rôle exemplaire (voir www.martinennalsaward.org) et aident à légitimer le travail de tous les défenseurs, qui sont aujourd'hui souvent présentés comme des auteurs de troubles ou, pire encore, comme des alliés du “terrorisme”. Lorsque vous voyez ce que ces gens ont dû endurer au nom de leurs convictions, vous réalisez que l'Observatoire est un outil essentiel dans la lutte mondiale pour les droits de l'Homme. Nous devons continuer à donner notre plein soutien à ces défenseurs courageux, en aidant à faire connaître leurs luttes et en défendant les droits de l'Homme de ceux qui nous sont les plus proches, dans nos maisons, dans nos milieux de travail et dans nos communautés, tous les jours, de toutes les façons

et avec tous les moyens qui sont en notre possession. N'oublions pas aussi d'honorer les défenseurs qui ne sont plus avec nous, que nous n'avons pas pu protéger, car c'est sur leurs épaules ensanglantées que nous pouvons rester debout afin de continuer la lutte.

/ DES CHEMINS ALTERNATIFS POUR LE BIEN DE L'HUMANITÉ

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

M. Adolfo Pérez Esquivel

Prix Nobel de la Paix, 1980, Argentine

L'humanité a besoin d'établir un "nouveau contrat social". Elle atteint une limite, celle où les pactes, les protocoles internationaux, et les conventions mis en place et approuvés par les Nations unies doivent être analysés en profondeur; et où des instruments de contrôle et de prévention doivent être mis en place en matière de défense des droits de l'Homme et des peuples.

Les six dernières décennies – soit depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme par les Nations unies – ont été témoins de la réalisation de progrès dans plusieurs domaines. Malheureusement, dans d'autres, on observe sur le terrain la poursuite des violations des droits de l'Homme, dans des pays qui étaient jadis les moteurs et les promoteurs des progrès réalisés. Les États-Unis en constituent un exemple concret en violant systématiquement les droits de l'Homme et en justifiant l'usage de la torture. Nous pourrions aussi mentionner Israël, la Chine, la Birmanie, des pays africains et, en Amérique latine, la Colombie et le Mexique, entre autres. Les victimes de ces violations sont aussi, très souvent, les défenseurs des droits de l'Homme, qui acceptent cet engagement éthique avec générosité et responsabilité, aux côtés de leur prochain et des peuples.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), est un soutien fondamental et nécessaire à la conscience internationale et aux organisations responsables de prévenir les violations des droits de l'Homme et d'assurer le respect de ces derniers à travers le monde.

La Conférence mondiale organisée par les Nations unies à Vienne en 1993 a engagé une réflexion et une compréhension des droits de l'Homme dans leur globalité. Elle a vu l'élaboration de concepts sur l'environnement, le développement, et l'autodétermination des peuples. Cependant, si nous observons la situation mondiale, nous sommes préoccupés. Nous réclamons que les organisations internationales et nationales assument leurs responsabilités relatives aux conflits que vit l'humanité aujourd'hui. Même si des instruments de contrôle et de prévention doivent encore être mis en place, je crois que pour ce faire il est nécessaire que les États prennent des décisions politiques.

De nombreux défenseurs des droits de l'Homme sont attaqués – et dans certains cas assassinés – par des groupes et des Gouvernements qui tentent de faire taire les voix qui dénoncent les graves violations des droits de l'Homme qui sont commises. L'impunité dont ils jouissent et la complicité fréquente du pouvoir judiciaire permettent à ces pratiques aberrantes de perdurer.

Aujourd'hui, cette persécution se manifeste dans des pays comme le Guatemala, le El Salvador, le Honduras et la Colombie, dans des pays africains comme le Rwanda et le Congo, et dans d'autres déjà mentionnés, comme la Birmanie et la Chine, sans oublier les conditions de détention dans les prisons et sur la base militaire américaine à Guantanamo, à Cuba, et les assassinats en Afghanistan et en Irak. Les risques que prennent les défenseurs des droits de l'Homme exigent que les instruments qui protègent leur vie et leur sécurité soient renforcés.

Dans ce bref cadre référentiel, il est nécessaire d'approfondir et d'améliorer la structure des Nations unies, qui est aujourd'hui affaiblie par les grandes puissances qui utilisent leur veto afin d'empêcher l'adoption de sanctions contre les violations qu'elles continuent de commettre contre les droits de l'Homme des personnes et des peuples.

L'Observatoire recueille ces indicateurs et appelle non seulement à la réflexion, mais aussi à chercher des chemins alternatifs pour le bien de l'humanité.

/ LES HÉROS OUBLIÉS

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

M. José Ramos-Horta

Président du Timor oriental, Prix Nobel de la Paix, 1996

Au fil des années, alors que je frappais à toutes les portes demandant à être écouté, que je me baladais dans les longs couloirs du Palais des Nations à Genève ou au siège des Nations unies à New York, que j'accostais des diplomates jeunes et prétentieux qui semblaient toujours trop pressés pour rencontrer un personnage comme moi, il y avait un groupe de personnes humbles, professionnelles et dévouées qui avaient le temps : les défenseurs des droits de l'Homme.

Aujourd'hui, je rédige cette petite introduction pour le Rapport annuel 2007 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (un programme conjoint de l'OMCT et de la FIDH), en hommage à ces héros oubliés qui luttent quotidiennement et avec courage dans leurs pays d'origine afin de sauvegarder les droits de l'Homme fondamentaux de leurs semblables, et ce malgré les risques de détention arbitraire, d'emprisonnement et parfois de torture et de mort qu'ils encourent.

En Asie, en Afrique, en Amérique latine, en Amérique du Nord et en Europe, le travail des défenseurs des droits de l'Homme n'est généralement pas remarqué. Bien sûr, ce travail est moins risqué dans les pays démocratiques où règnent l'État de droit, une société civile et des médias libres. Ces défenseurs y trouvent aussi plus de soutiens matériels et financiers qui leur permettent d'avoir une machine opérationnelle impressionnante, du personnel en abondance, un accès facile aux médias, et de faire pression sur le Congrès américain, les Nations unies, l'Union européenne, etc. Ces défenseurs circulent lors des cocktails, sont présents lors des événements de Hollywood et fréquentent les stars du cinéma comme George Clooney, Angelina Jolie et d'autres. Je n'ai jamais réussi à m'en approcher.

Les frères et les sœurs qui vivent dans des endroits isolés comme la Birmanie et le Tchad ne jouissent pas de ces luxes. Ils travaillent dans de vieux bureaux, préparent leurs repas bon marché ou les achètent dans la rue, se déplacent dans de vieilles voitures cabossées, et doivent toujours être aux aguets. Plusieurs d'entre eux languissent dans des prisons. Certains sont décédés. Le défenseur indonésien Munir a été empoisonné à mort après avoir pris place en première classe d'un avion de la compagnie nationale Garuda. Méfiez-vous des invitations des hôtes de l'air ou des pilotes qui vous proposent d'échanger votre misérable siège en classe économique contre une place en première classe.

Il est fort peu probable que l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil des droits de l'Homme veuillent déployer une plus grande assistance et protection aux défenseurs des droits de l'Homme. Cependant, le Secrétaire général et la Haut commissaire aux droits de l'Homme peuvent peut-être se pencher sur la question, puisqu'ils possèdent une certaine prérogative pour prendre des initiatives indépendantes afin d'aider les défenseurs des droits de l'Homme. Les pays du Nord et la Commission européenne devraient augmenter leur soutien.

Aujourd'hui, je suis le chef d'État d'un pays nouvellement indépendant qui s'efforce de consolider la paix et la démocratie. Dès le premier jour de l'indépendance, en tant que Ministre des Affaires étrangères, j'ai dirigé le processus dans mon propre pays afin que notre Parlement national ratifie toutes les conventions internationales des droits de l'Homme. Conformément à nos obligations découlant des traités, nous avons soumis deux rapports aux organes des traités. Combien de démocraties occidentales peuvent en dire autant ?

En concluant, j'honore mes héros oubliés.

/ DES ARTISANS DE LA PAIX

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Monseigneur Desmond Mpilo Tutu

Archevêque et lauréat du Prix Nobel de la Paix, 1984

Afrique du sud

Pendant des décennies, l'Afrique du sud fut probablement l'un des pays où les violations des droits de l'Homme étaient les plus graves et les plus répandues.

Le système généralisé de l'apartheid niait le principe même sur lequel s'ouvre la Déclaration universelle des droits de l'Homme, c'est-à-dire celui de l'égalité entre tout être humain quelque soit sa race, son sexe ou sa naissance. Ayant érigé en loi l'inégalité entre tous les hommes, le régime d'apartheid ne pouvait se maintenir que par la violence et la force. L'inversion des valeurs était telle que c'est la revendication à la légalité qui apparaissait comme un crime et sa négation comme un droit.

Face à une telle situation, la tentation était forte de répondre à cette oppression avec les mêmes armes qu'elle utilisait pour s'imposer. Il fallut de solides convictions et un attachement profond aux valeurs éthiques et fondamentales pour mener un combat au nom des droits de l'Homme en respectant les principes de non-violence et de conquête pacifique des droits niés. Les femmes et les hommes qui entreprirent cette longue marche vers un État de droit s'interdirent de recourir à la violence pour faire triompher la justice. Ils crurent à la force de la persuasion et à la nécessité d'inscrire leur action dans un cadre respectueux de l'autre, même si celui-ci ne les respectait pas.

En agissant ainsi, ces femmes et ces hommes furent des victimes d'autant plus faciles à réprimer qu'elles refusaient d'utiliser les moyens de leurs bourreaux. Leurs actions devaient inciter une minorité agissante de leurs concitoyens, et notamment dans la minorité blanche, à soutenir leurs revendications et à se solidariser avec leur lutte. Ces

défenseurs des droits de l'Homme, qui n'agissaient pas directement pour protéger leurs droits mais afin que tous les droits soient reconnus à tous les hommes, subirent eux aussi les exactions d'un pouvoir injuste. Pourtant, leur rôle fut fondamental, non seulement par la protection et le soutien qu'ils apportèrent aux leaders de la lutte anti-apartheid, mais aussi par leur rôle de pont entre ces activistes des droits de l'Homme et les membres de leurs propres communautés, qui peu à peu finirent par découvrir que le système était non seulement injuste, mais aussi condamné.

Au moment de la transition vers un régime démocratique et respectueux de tous les enfants de l'Afrique du sud, le risque était terrible de voir la majorité si longtemps victime se révolter et se venger. Chacun attendait tout en redoutant le conflit que nombre d'experts considéraient comme inévitable. Si l'Afrique du sud moderne a pu naître en évitant l'effusion de sang c'est avant tout grâce à des leaders comme Nelson Mandela qui, après des années de détention illégale dans des conditions inhumaines, surent donner l'exemple de responsables soucieux de la dignité humaine et de l'application du droit pour lesquels ils s'étaient toujours battus. Mais, vraisemblablement, si le message a pu être reçu au sein de la minorité blanche dont l'aveuglement avait si longtemps perpétué un régime ignoble, c'est peut être grâce à ces défenseurs des droits de l'Homme qui au sein même de cette communauté avaient inlassablement rappelé le sens de la dignité humaine. Les défenseurs de droits de l'Homme ne sont pas seulement des protecteurs de ceux qui luttent pour la justice lorsque celle-ci est niée, ils sont aussi des facteurs indispensables de pacification lorsque celle-ci enfin triomphe.

/ CHINE : DES RECLS MAJEURS

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

M. Wei Jingsheng

Écrivain, Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, 1996, Chine

Ces dernières années, la situation des droits de l'Homme en Chine a connu quelques progrès dans certains domaines, mais surtout des reculs majeurs.

Les quelques progrès ont été marqués par le contrôle par la Cour populaire suprême de l'ensemble des condamnations à mort. Depuis l'ère de Deng XiaoPing, les autorisations et accords des condamnations à mort étaient délivrés par les tribunaux provinciaux, ou même par des tribunaux de district, ce qui avait pour conséquence des abus massifs en terme de recours aux condamnations à mort. Pour des raisons de convictions politiques ou de simple vengeance personnelle, de nombreux officiels locaux étendaient l'utilisation de la condamnation à mort, allant jusqu'à monter des affaires de toute pièce pour satisfaire des motifs personnels et égoïstes. La peine de mort en Chine constitue les trois quarts des condamnations à mort prononcées dans le monde.

Sous la pression de l'opinion publique tant chinoise qu'internationale, et plus particulièrement en raison des dénonciations de nombreuses ONG, le Gouvernement chinois s'est vu contraint de se saisir de la question. Ainsi, en 2007, il a été décidé que le droit d'approuver une condamnation à mort revenait à la Cour suprême. Selon les estimations non publiées du Département des affaires juridictionnelles, dans les prochaines années le nombre des condamnations à mort devrait rapidement décroître, de même qu'il sera de plus en plus difficile pour les officiels locaux de monter de faux dossiers d'accusation. Ceci constitue une avancée majeure en matière de promotion des droits de l'Homme.

Cependant, dans presque tous les autres domaines, la situation des droits de l'Homme en Chine a connu de graves reculs et ce plus particulièrement dans deux domaines.

1. Graves reculs en matière de liberté d'expression

Les contrôles et sanctions imposés aux différents médias chinois les ont contraints à censurer ou à modifier l'information selon les consignes du Parti communiste chinois (PCC). La presse chinoise est l'une des moins libres du monde, la liberté de parole étant limitée afin de satisfaire les critères de propagande du PCC, surtout en ce qui concerne la presse électronique. Au-delà de l'importance de l'autocensure, la Chine a également développé l'un des filtres Internet les plus importants au monde. Toute information non-conforme aux critères de propagande du parti est quasiment inaccessible par les internautes chinois.

Les journalistes, rédacteurs-en-chef et reporters indépendants qui tentent de contourner ces restrictions font souvent l'objet de mesures de rétorsion : licenciements, mauvais traitements de la part de la mafia, ou encore détentions. Il convient de souligner en outre la complicité de certaines entreprises occidentales, qui fournissent la technologie nécessaire au blocage d'Internet et apportent un soutien aux efforts déployés par les agences du PCC pour traquer les dissidents, qui a conduit ces dernières années à la condamnation de nombreux innocents à des peines de prison.

2. Grave répression des défenseurs des droits de l'Homme

Les activités de défense collective des droits du peuple chinois se sont rapidement développées ces dernières années, que ce soit en nombre ou en envergure, ce qui a conduit à l'émergence de nombreux avocats et défenseurs des droits de l'Homme spécialisés dans cette défense collective. Grâce au charisme et à l'expertise de ces derniers, les activités de défense des droits de l'Homme ont pris une autre dimension et sont devenues de plus en plus efficaces. Ceci est une spécificité propre à la Chine : étant donné que le Gouvernement n'assume pas sa responsabilité de protéger son peuple, étant donné que de plus en plus d'officiels chinois sombrent dans la corruption, le peuple doit s'organiser afin de protéger ses propres droits. C'est ainsi que le peuple a produit ses propres "dirigeants".

Parallèlement, la répression du PCC à l'encontre du mouvement de défense des droits de l'Homme s'est largement développée, organisée et systématisée, et des règles de procédure ainsi que des objectifs clairs ont été définis par le parti. D'une part, un puissant système de répression composé de 200 000 membres de la police militaire qui sont équipés des dernières technologies et qui coopèrent avec la police locale vise à la répression de toute activité de défense des droits de l'Homme. D'autre part, le PCC, en incarcérant et en torturant les activistes et les figures de proue de défense des droits de l'Homme, tente de les détruire physiquement et mentalement. De nombreux prisonniers politiques ont ainsi été anéantis sur ces deux plans, perdant ainsi leur capacité à continuer de vivre.

Pire encore, en 2007, la répression du Gouvernement chinois s'est accentuée, afin qu'aucune voix dissidente ne vienne perturber les Jeux olympiques de 2008. L'ampleur de cette répression est désormais connue des sportifs, des médias et des touristes occidentaux. En interdisant à leurs sportifs d'exprimer leurs opinions politiques pendant les Jeux olympiques, certains pays occidentaux, tels que la Belgique, le Royaume-Uni ou la Nouvelle-Zélande, se sont rendus complices de la répression menée par les autorités chinoises.

Néanmoins, force est de constater que le peuple chinois n'est pas le seul à souffrir de la répression. Ce fléau gagne en effet de nombreuses autres parties du monde.

/ ACRONYMES LES PLUS FRÉQUEMMENT UTILISÉS DANS LE RAPPORT

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

ASEAN	Association des nations de l'Asie du sud-est
BIT	Bureau international du travail
CADHP	Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme
CEI	Communauté des États indépendants
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'Homme
CIT	Conférence internationale du travail
CPI	Cour pénale internationale
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
HCDH	Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme
HIV	Virus de l'immunodéficience humaine
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance